

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Viticulture n°10 du 05 juin 2012



## Pluies

### du 29 mai au 03 juin :

- Beaujolais 71 : 25 à 30 mm
- Mâconnais : 22 à 62 mm
- Côte d'Or et Côte Chalonnaise: 12 à 35 mm
- Yonne : 9 à 15 mm
- Nièvre : 15 à 20 mm

## Prévisions du 05 au 12 juin

Temps variable avec alternance d'averses et d'éclaircies.

Températures en baisse avec des maximales qui ne devraient pas dépasser 20-21°C tout au long de la période.

Source Météo France

## Stades

Jusqu'au 02 juin, les conditions météorologiques ont été très favorables à l'évolution de la végétation. Si dans les situations les plus tardives ainsi que sur Sauvignon, le stade 10-11 feuilles étalées est encore observé, dans bon nombre de parcelles, la floraison débute. Dans les vignes les plus précoces, le stade pleine floraison voire fin floraison est même atteint.

**Accident climatique** : très localement, deux épisodes de grêle se sont produits lors des orages du 30 mai (Santenay en 21) et des 02-03 juin (Nord Mâconnais et Couchois) avec des dégâts qui se sont limités aux feuilles.

## Mildiou

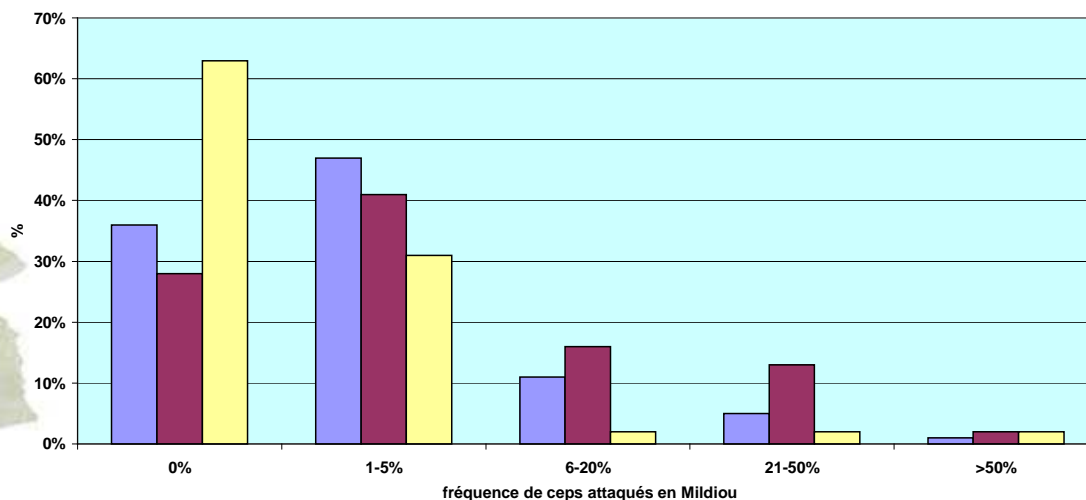
### ➤ Situation au 04 juin

Suite aux contaminations des 21-22 mai, l'extériorisation des symptômes sur feuilles a débuté le 29 mai et s'est poursuivie jusqu'en fin de semaine dernière. Sur grappes, les dégâts correspondant sont notés depuis ce début de semaine.

Ces contaminations ont entraîné une dégradation marquée de l'état sanitaire dans certaines parcelles, principalement en Côte d'Or et en Saône et Loire. L'hétérogénéité des attaques est à mettre en relation avec la variabilité de la pluviosité ainsi que la qualité de la protection.

## Mildiou

Répartition des parcelles par classe selon le pourcentage de ceps atteints (notation sur feuillage) sur le réseau BSV Bourgogne au 04 juin - 211 observations



■ Saône et Loire (115 obs) ■ Côte d'Or (56 obs) ■ Yonne (40 obs)

Nous ne disposons pas d'observations en nombre suffisant pour la Nièvre



### Mildiou

- ✓ **Saône et Loire** : 83% des parcelles sont globalement saines (avec au plus 5% de ceps attaqués). Dans 17% des situations, localisées principalement en Beaujolais 71 et dans une moindre mesure dans le Mâconnais Nord et les Maranges, l'attaque de mildiou s'avère plus marquée.
- ✓ **Côte d'Or** : si l'état sanitaire est encore satisfaisant dans 69% des parcelles, la situation apparaît plus dégradée que dans le vignoble de Saône et Loire : en effet, 15% des situations du réseau présentent déjà plus de 1 cep sur 5 touché par le mildiou.
- ✓ **Yonne** : la présence de mildiou est plus limitée que dans les vignobles de l'est de la Bourgogne, puisque 94% des situations présentent moins de 5% de pieds touchés.
- ✓ **Nièvre** : quelques nouvelles sorties de taches ont été notées, mais le vignoble reste globalement sain pour l'instant.

Dans les parcelles les plus attaquées sur feuilles, des dégâts sur grappes (rot-gris) peuvent être déjà conséquents et dépasser les 20% d'inflorescences touchées.

La situation est encore susceptible d'évoluer car des cycles sont en cours. En effet les contaminations localisées liées aux pluies des 28 et 30 mai, et surtout celle consécutive à la pluie généralisée du 3 juin entraîneront l'apparition de nouveaux symptômes là où la protection était déficiente.

### ➤ Evaluation du Risque

Si le risque peut toujours être qualifié de moyen dans les vignobles de l'Yonne et de la Nièvre, il est passé à un niveau très élevé en Saône et Loire et en Côte d'Or. En outre, les inflorescences sont maintenant à un stade de grande sensibilité au mildiou. Dans ces conditions, une grande vigilance devra être apportée à cette maladie, d'autant que le temps annoncé pour la semaine à venir devrait rester perturbé, donc favorable au champignon.

### Oïdium

La situation sur le feuillage a globalement peu évolué depuis la semaine dernière dans le vignoble bourguignon. Cependant, la maladie continue de faire son apparition dans certaines parcelles de Chardonnay, avec une fréquence de parcelles touchées plus importante dans le Sud Mâconnais. Le niveau d'attaque ne dépasse pas 1 à 5% dans la plupart des cas. Dans 2 situations traitées, on note jusqu'à 40% de feuilles touchées.

Le début de la floraison marque le point de départ de la période de grande sensibilité des grappes à l'oïdium.

### Black-rot

Depuis la semaine dernière, quelques nouvelles parcelles sont concernées, notamment dans les vignobles de la Côte Chalonnaise, des Maranges et de la Nièvre. Ailleurs, la situation est stable pour l'instant. La contamination qui s'est produite lors des pluies des 21-22 mai devrait s'exprimer prochainement et provoquer une évolution de l'attaque dans les parcelles insuffisamment protégées, particulièrement en secteurs historiques.

Bon nombre de parcelles sont maintenant dans une période de grande sensibilité vis à vis de cette maladie.

### Botrytis

Le stade A (chute des capuchons floraux à baies de 2-3 mm) sera vraisemblablement atteint en fin de semaine, tout début de semaine prochaine dans les parcelles les plus précoces.

#### **Extrait de la Note Nationale Botrytis 2011 :**

**« La prophylaxie doit s'appliquer, quel que soit le risque parcellaire. Elle peut suffire pour contenir la maladie en cas de risque faible, sinon elle peut être complétée par une lutte chimique. Les mesures prophylactiques visent à :**

- **Limiter la vigueur de la vigne** par un raisonnement, dès la mise en place de la vigne, du choix d'un porte-greffe adapté et éventuellement du cépage et du clone. Sur une vigne en production, la vigueur peut se maîtriser par la diminution des apports (notamment azotés) et par l'enherbement permanent (spontané ou maîtrisé) : en fonction des possibilités techniques et de la diminution de vigueur recherchée, la largeur de la bande enherbée pourra être modulée.

- **Bien aérer les grappes** par une taille et un mode de palissage qui assurent une répartition homogène des grappes. L'ébourgeonnage, le rognage, l'effeuillage, et éventuellement l'éclaircissage permettent d'éviter l'entassement de la végétation.

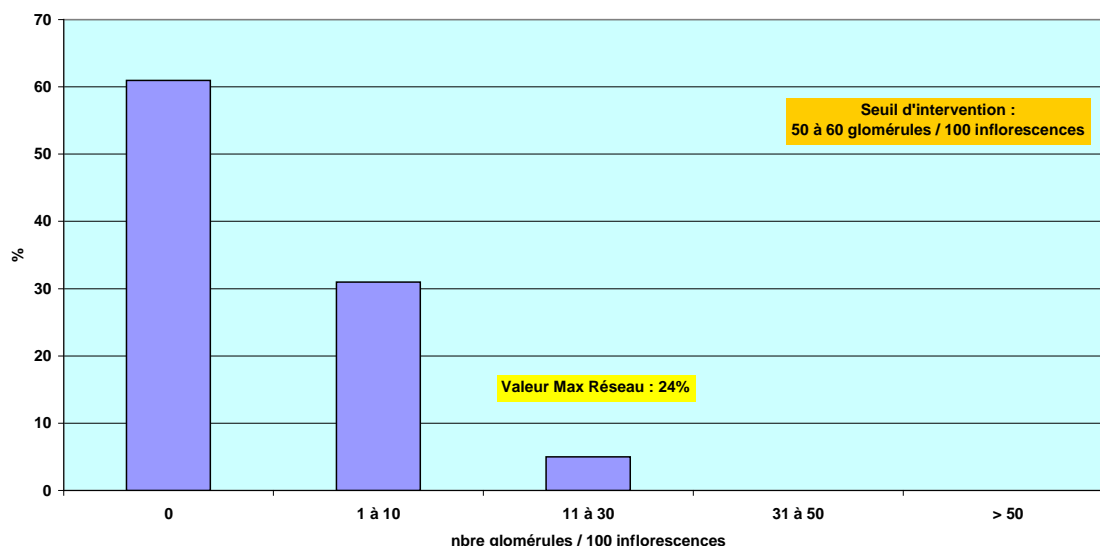
- **Limiter les blessures des baies par une maîtrise correcte des vers de la grappe et de l'oïdium** lors de fortes pressions afin de diminuer les portes d'entrée du champignon dans les baies.

- Mais aussi, limiter les blessures engendrées lors des opérations d'effeuillage en effectuant les réglages adéquats du matériel utilisé. »



## Vers de Grappe

Répartition de l'attaque Vers de Grappe 1ère génération  
sur le réseau BSV Bourgogne au 04 juin  
(% parcelles - 144 observations)



D'après les comptages effectués hier sur le réseau BSV, la présence de glomérules reste pour l'instant faible et bien inférieure au seuil d'intervention fixé à 50-60 glomérules pour 100 inflorescences. Une situation hors réseau en Côte d'Or atteint 40%. Bien que quelques individus d'eudémis aient été décelés, la cochylys est la chenille plus souvent identifiée à l'intérieur de ces glomérules.

## Cicadelle Flavescence Dorée

Rappel de la stratégie de lutte obligatoire :

**En parcelles de vigne-mères de greffons et de porte-greffes ainsi que sur toutes les vignes situées à l'intérieur des deux périmètres de lutte obligatoire définis en Saône et Loire :** une première intervention dirigée contre la cicadelle de la Flavescence dorée doit être appliquée sur la période s'étalant du 14 au 19 juin. Deux autres traitements seront nécessaires, les dates seront précisées le moment venu.

**Pour les viticulteurs en agrobiologie (AB) exploitant des parcelles situées dans les deux périmètres de lutte,** réaliser une première intervention avec Pyrevert sur la période 07-12 juin suivie de 2 autres traitements à 8 jours d'intervalle.

## Note Nationale Abeilles - Pollinisateurs

Voir encart page suivante et Note Nationale ci-jointe





**Les abeilles butinent, protégeons les !  
Respectez la réglementation « abeilles »  
et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles**

1. Lors des périodes d'intervention sur des cultures peu mellifères mais en présence d'autres plantes en fleurs (semées sous couvert ou adventices) ou présentes dans un environnement à fort potentiel mellifère, dans les situations proches de la floraison des vignes ou lors de la pleine floraison, utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
4. Si vos parcelles sont voisines de ces parcelles en floraison, porter une grande vigilance à vos traitements.
5. **Les traitements effectués le matin présentent un risque supplémentaire** pour les abeilles car le produit peut se retrouver dans les gouttes de rosée du matin, source vitale d'eau pour les abeilles.

**Pour en savoir plus :** téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur [www.itsap.asso.fr](http://www.itsap.asso.fr)

**PROCHAIN BSV : mardi 12 juin**

\*\*\*\*\*

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne (CRAB) et rédigé par le représentant de la CRAB en collaboration les membres de la cellule analyse de risque : SRAL, FREDON Bourgogne et GIE BFC-Agro à partir des observations réalisées par : CA21 - CA71 - CA89 - ESPACE VIGNE - FREDON Bourgogne - 110 VIGNE - BOURGOGNE DU SUD - BOURGOGNE VITI SERVICE - CAVE DES HAUTES COTES - COOPERATIVE AGRICOLE BRESSE MACONNAIS - COOPERATIVE AGRICOLE MACONNAIS BEAUJOLAIS - ECOVIGNE - GROUPEMENT VIGNERONS DES TERRES SECRETES - LA CHABLISIENNE - OENOPHYT - SEDARB - SICAVAC - SOUFFLET VIGNE - VITAGRI.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRAB dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

Avec la participation financière

